

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2020

---

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL10

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« du »,

rédigé ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 7 :

« Comité scientifique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Durant la crise sanitaire, les ARS n'ont malheureusement pas toutes été à la hauteur de la situation. Il convient donc de préférer l'avis du Comité scientifique.